



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement-Risques

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A LA REGULATION DU GRAND CORMORAN
(Phalacrocorax carbo sinensis)
durant la campagne 2019-2020 dans le département des Alpes de Haute-Provence**

Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public (modifiant le code de l'environnement) aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 18 septembre 2019 au 9 octobre 2019.

Cette consultation faite par la voie électronique sur le site internet de la préfecture des Alpes de Haute-Provence n'a donné lieu à aucune observation.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires
Directeur Adjoint

Eric DALUZ